



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Condamnation de l'État d'Israël

Question au Gouvernement n° 1448

Texte de la question

CONDAMNATION DE L'ÉTAT D'ISRAËL

Mme la présidente . La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala . Cent sites, en dix minutes.

Le 8 avril, au Liban, Israël a bombardé cent sites en dix minutes, quelques heures à peine après l'annonce d'un cessez-le-feu avec l'Iran. Plus de 300 personnes ont été assassinées en une seule journée.

Au Liban, Israël a déjà ôté la vie à plus de 2 000 personnes et 600 enfants ont été tués ou blessés. À Gaza, le génocide se poursuit. En Cisjordanie, le nettoyage ethnique se poursuit – trente-quatre nouvelles colonies seront implantées, qui s'ajouteront aux soixante-huit déjà établies par le gouvernement Netanyahu depuis 2022.

L'action meurtrière d'Israël suit implacablement son cours. Face à elle, seules deux attitudes sont possibles pour un pays comme le nôtre : le refus de l'impunité ou la complicité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le refus, c'est réclamer la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël, comme l'a fait l'Espagne. L'initiative citoyenne visant à contraindre l'Union européenne à suspendre cet accord a d'ailleurs atteint cette nuit le million de signatures. (*Mêmes mouvements.*) C'est un record de rapidité pour une telle initiative, qui n'a reçu aucun soutien et relais médiatique.

Votre gouvernement a choisi le camp de la complicité : absence de sanctions, livraisons d'armes à Israël ou encore citations racistes, quand M. Barrot fait siens les propos génocidaires de Golda Meir. Même Giorgia Meloni a annoncé suspendre son accord de défense avec Israël ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Pierre Cordier . Les Insoumis qui citent Giorgia Meloni, on aura tout vu !

Mme Gabrielle Cathala . Pire encore, vous maintenez à l'ordre du jour la proposition de loi Yadan, qui essentialise nos compatriotes juifs pour s'en prendre à ceux qui dénoncent un génocide plutôt qu'à ceux qui le commettent. Alors que cinq rapporteurs des Nations unies vous appellent à retirer ce texte, comptez-vous donner suite à leur demande ?

En réalité, le vote de cette proposition de loi ne serait qu'un cadeau de plus au gouvernement suprémaciste de M. Netanyahu.

M. François Cormier-Bouligeon . N'importe quoi !

Mme Gabrielle Cathala . Un État qui a violé 1 201 résolutions des Nations unies depuis 1947, qui extermine des civils, parmi lesquels des milliers d'enfants, tue des casques bleus, installe des colonies illégales, annexe ses voisins et instaure la peine de mort raciste peut-il être un allié de la France ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Julien Odoul . Vous préférez qu'on parle du Venezuela, peut-être ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

M. Aymeric Caron . Ce n'est pas le bon ministre, la question n'a rien à voir avec son portefeuille !

Mme la présidente . Chut ! Monsieur le député, seule Mme la ministre a la parole !

M. Thibault Bazin . Ce n'est pas à eux de choisir qui leur répond !

M. Patrick Hetzel . Mme Cathala peut-elle s'asseoir ? Son temps de parole est écoulé.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations . La France, depuis le 7 octobre 2023, a tenu une ligne claire et sans aucune ambiguïté : la condamnation sans appel des attentats terroristes perpétrés par le Hamas, qui a coûté la vie à cinquante et un de nos compatriotes, et une demande claire de soutien à la population civile par le gouvernement d'Israël.

La France a été le premier pays à se mobiliser en faveur d'une aide humanitaire à Gaza.

Mme Gabrielle Cathala . Vous n'avez recherché aucune solution politique !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée . Le premier pays à apporter son aide humanitaire à Gaza.

Mme Marie Mesmeur . En vendant des armes à Israël ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée . Ce que vous faites, dans votre question, c'est lier une situation géopolitique, une situation humanitaire que la France a dénoncée systématiquement et avec clarté, et une proposition de loi qui vise sans ambiguïté à condamner les formes renouvelées d'antisémitisme dans notre pays.

Mme Andrée Taurinya . C'est votre position qui est ambiguë !

M. Gabriel Amard . Vos arguments, c'est zéro !

Mme Gabrielle Cathala . Que faites-vous du droit international ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée . Notre pays doit, avec clarté, condamner la souffrance des civils et leur apporter un soutien. Avec la même clarté, il doit combattre l'antisémitisme, partout où il se trouve et tout le temps.

Mme Gabrielle Cathala . Vous n'êtes pas ministre des affaires étrangères !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée . J'invite celles et ceux qui ont signé la pétition à lire le texte de la proposition de loi Yadan, qu'ils appellent à rejeter – je doute qu'ils l'aient tous fait. Ils constateront que le mot Israël n'y figure pas une seule fois !

M. Jean-Yves Bony . Eh oui !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée . Que faites-vous des droits humains ?

Le mot Israël n'y figure jamais ! Lisez ce texte et votez ce texte, qui tend à protéger nos compatriotes juifs. Ils s'interrogent sur leur avenir dans notre pays, le leur.

Il ne doit y avoir aucune ambiguïté dans notre combat contre l'antisémitisme ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Cathala](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1448

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 avril 2026